

Les motifs des plaintes

En 1990, 1 526 plaintes de riverains étaient enregistrées par Aéroports de Paris. En 2002, ce chiffre atteignait 5 041, en raison notamment de la mise en place du couloir Eurocontrôle. Sans surprise, ce sont les vols à basse altitude (34 %) qui se classent en tête des réclamations, suivies à égalité par les survols "nombreux" (17 %) et "inhabituels" (17 %). Le bruit n'arrive qu'en quatrième position (11 %). Le virage anticipé (6 %) et la pollution (3 %) sont également cités. A noter : les plaintes pour "incidents de toiture" — des tuiles arrachées par le souffle de l'avion —, observés dans des villes très exposées comme Villeneuve-Saint-Georges (1 %).